



2011 - Rapport annuel activités **DÉCHETS**

COMPÉTENCE : TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

Le mot du Président



L'année 2011 a constitué une nouvelle étape importante dans l'évolution du SYDED qui est devenu un véritable **opérateur public départemental en matière d'environnement**.

En effet, d'autres activités se sont développées aux côtés du **traitement des déchets** qui demeure la compétence principale. Je pense notamment à l'eau potable qui est entrée dans une phase de production ou encore à la prise en charge des missions d'assistance technique à l'assainissement et aux eaux naturelles. Enfin, l'activité bois-énergie est désormais suffisamment consolidée pour envisager de nouveaux projets de plus grande ampleur.

En ce qui concerne la compétence historique, c'est le tri des déchets recyclables qui a été au centre de l'attention. D'un point de vue technique tout d'abord, puisque le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste rénové est entré en service en juin. La réalisation de ce chantier a nécessité seulement quatre semaines d'arrêt et n'a pas porté atteinte aux emplois des agents puisque ceux-ci ont pu travailler sur le site de Figeac. Ce nouvel outil optimise le tri tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail. Sur le plan administratif ensuite, puisque la signature d'un nouveau contrat avec Eco-Emballages et la renégociation des prix de reprise des matériaux ont permis grâce au maintien des bonnes performances de tri de réaliser un exercice financier exceptionnel qui permettra, je l'espère, de contenir les futures évolutions tarifaires.

Conséquence directe de la crise, on assiste à une raréfaction des aides à la réalisation des investissements publics qui ralentit la réalisation des **réseaux de chaleur**. Malgré cela, le réseau de chaleur de Livernon a pu voir le jour, portant ainsi leur nombre à 9, soit environ 700 bâtiments raccordés.

La prise en charge de la **production d'eau potable** de la commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès s'est réalisée sans qu'aucun incident ne soit à déplorer, les volumes et la qualité de l'eau produite étant conformes aux prévisions. Néanmoins, dans un souci d'amélioration du service rendu, des études d'optimisation ont déjà démarré.

La délégation de missions du Conseil général en matière d'assistance technique à l'**assainissement** et aux **eaux naturelles** s'est déroulée dans la continuité. En revanche, les collectivités qui étaient jusque-là dans une relation contractuelle avec le Département sont désormais adhérentes du SYDED. Elles deviennent donc décisionnaires, notamment en matière d'évolution des prestations rendues. Ainsi, les élus ont par exemple décidé de créer une nouvelle intervention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de poursuivre son évolution et de réaliser au mieux ses missions de service public le SYDED doit continuer d'innover et d'œuvrer auprès de ses adhérents et des usagers. D'autre part, 2012 sera marquée par l'expérimentation du tri de l'ensemble des emballages plastiques. Celle-ci conjuguée à celle déjà en place du tri des petits métaux devrait permettre de diminuer significativement la part des déchets non-valorisables tout en facilitant le geste de tri de chaque concitoyen.

En tant que Président, je me dois de saluer l'implication de tous, élus comme l'ensemble du personnel, qui a légitimé le SYDED en tant qu'acteur reconnu des questions environnementales. Cela lui permettra de progresser encore et ainsi tendre vers son principal objectif : **offrir un service public optimum au meilleur prix**.

Bernard CHOULET

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Missions transversales : la structure administrative	5
Organisation et répartition des emplois	5
Bilan financier global	6
Faits marquants.....	7

DÉCHETS

Vue d'ensemble.....	10
Bilan quantitatif global	10
Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED.....	11
Actions pour la réduction des déchets.....	12
Démarche d'amélioration des collectes sélectives	13
Mode de financement de la gestion des déchets	14
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	15
Mode de collecte.....	15
Quantités apportées (Lot + hors département).....	15
Mode de traitement.....	15
Quantités recyclées (collectivités SYDED).....	17
Bilan environnemental du recyclage	18
Evolution des résultats (collectivités SYDED)	18
Projets.....	19
Bilan financier	19
Traitement des déchets non valorisables	20
Mode de collecte.....	20
Quantités traitées.....	20
Mode de traitement.....	20
Evolution des quantités.....	22
Projets.....	22
Bilan financier	22
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	23
Déchetteries.....	23
Compostage des végétaux.....	25
Valorisation du bois non traité	25
Projets.....	26
Bilan financier	26

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	28
Pour les scolaires	28
Pour le grand public.....	28
Prévention des risques.....	29
SANTÉ – SÉCURITÉ : la Prévention.....	29
ENVIRONNEMENT : la Maîtrise des impacts	29

① Pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2007 : 176 488 habitants pour la totalité des collectivités adhérentes au SYDED (Lot + 2 communes aveyronnaises).

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2009 : 201 415 habitants (prise en compte des résidences secondaires).

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes (voir ci-dessous). L'adhésion des collectivités est facultative.

■ ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
- **Production de l'eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"EAUX NATURELLES"	"ASSAINISSEMENT"
13 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	11 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	44 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles	132 collectivités chargées de l'assainisse- ment des eaux usées
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron				

176 488 habitants (pop. municipale INSEE 2007).

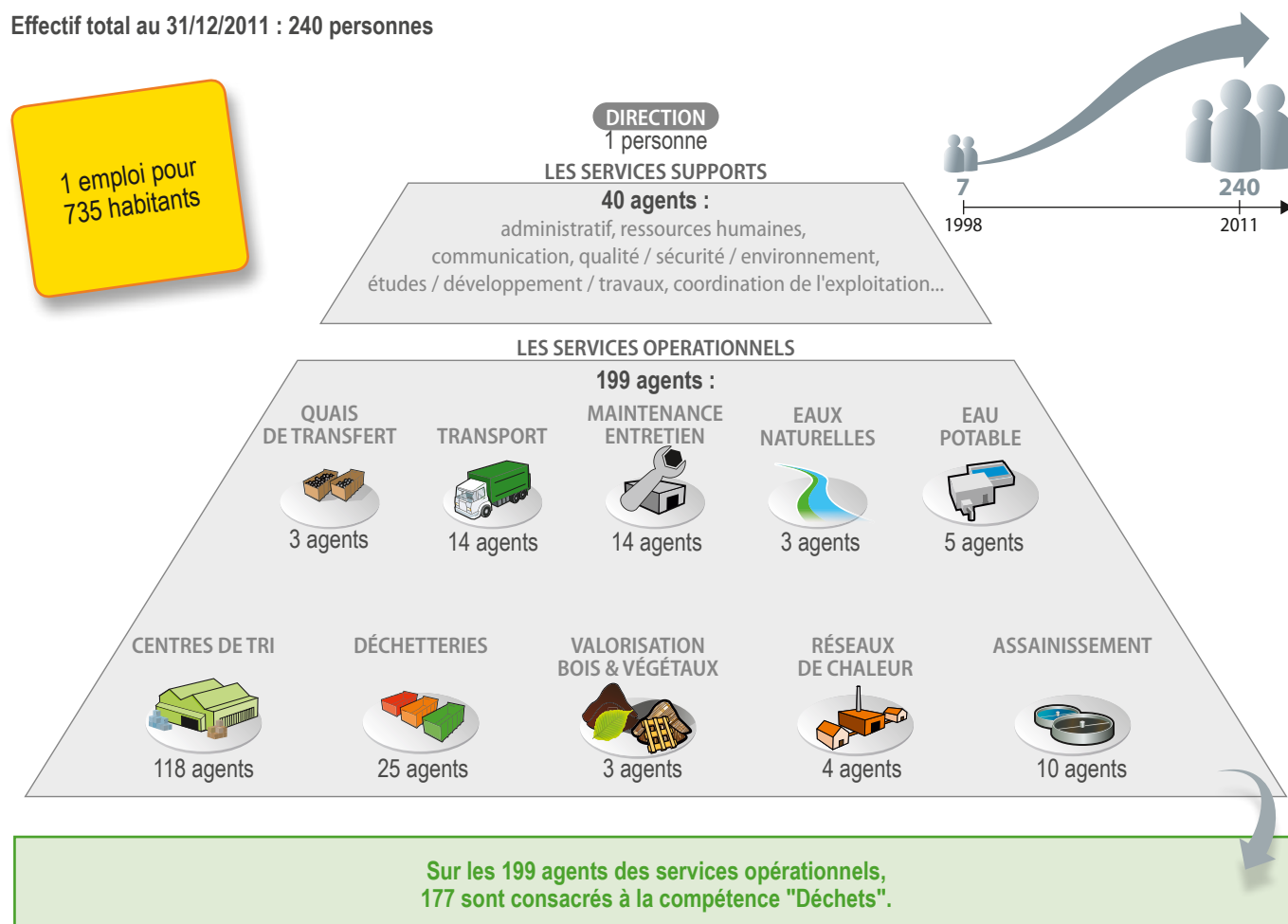
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

MISSIONS TRANSVERSALES : LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles. Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratifs, ressources humaines, communication, assistance aux collectivités membres, qualité / sécurité / environnement, études / développement / travaux, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

ORGANISATION ET RÉPARTITION DES EMPLOIS

Effectif total au 31/12/2011 : 240 personnes

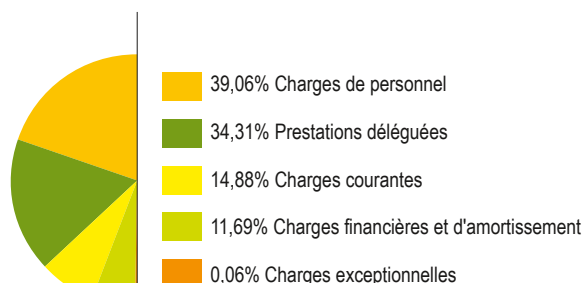


BILAN FINANCIER GLOBAL

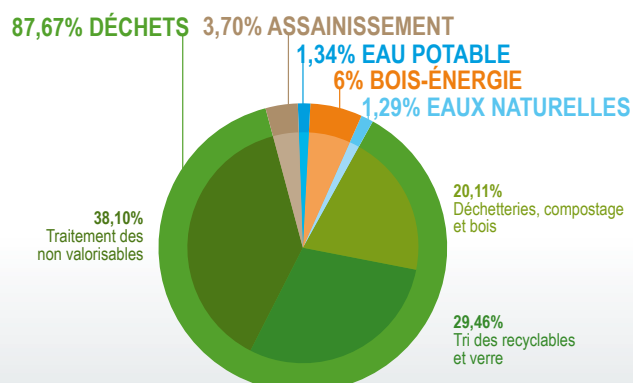
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau potable" et "Eaux naturelles".

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 19 363 662 €

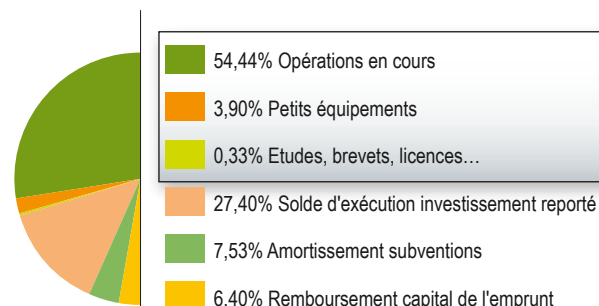


Répartition des dépenses par budget et par activité :

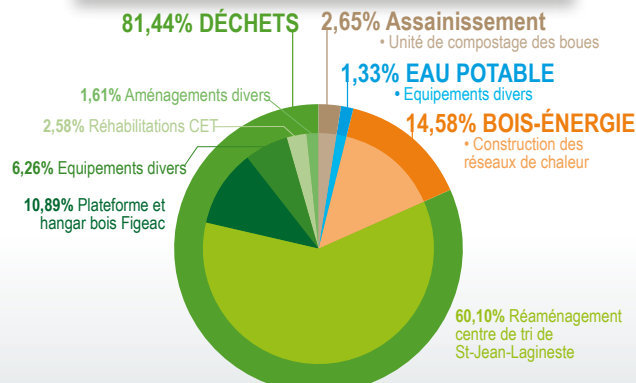


INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 9 559 073 €



Répartition des dépenses réelles : 5 609 444 €



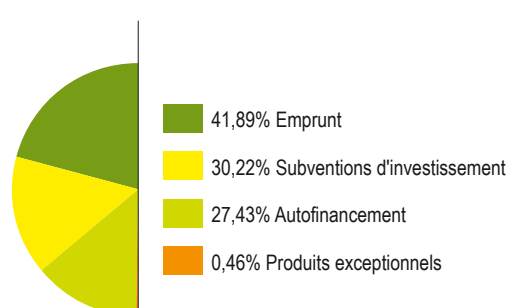
RECETTES : 22 198 458 €



Excédent 2011 : 2 834 796 €

dont :
 950 000 € d'excédent 2010 reporté "Déchets",
 4 762 € d'excédent 2010 reporté "Eau potable",
 4 795 € d'excédent 2010 reporté "Assainissement".

FINANCEMENT* : 5 609 444 €



* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (7 millions d'euros) est de 20 ans (2032).
 Le SYDED possède un taux d'endettement très faible (4,43%).

FAITS MARQUANTS

L'année 2011 en bref...

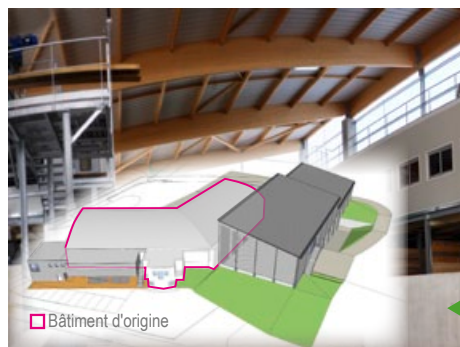
DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 118 241 tonnes de déchets, dont :

- 29 507 tonnes de recyclables
- 43 025 tonnes d'ordures résiduelles
- 45 709 tonnes d'apports en déchetteries.

Le SYDED a signé un nouveau **contrat avec Eco-Emballages** pour le soutien financier du tri des emballages ménagers (2 500 000 € par an).

Une démarche de prévention de la production de déchets a été mise en place, en partenariat avec l'ADEME (ex. Vente de 1 500 composteurs).



Secteur de Catus :

L'expérimentation du tri automatisé des petits emballages métalliques est lancée sur le centre de tri de Catus.

Secteur de Figeac :

Une plateforme de valorisation du bois et un hangar de stockage avec intégration d'une toiture photovoltaïque ont été réalisés sur le site.

Le CET de Figeac a été réhabilité.

Secteur de St-Jean-Lagineste :

Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste rénové a été mis en service (5 000 000 €).

BOIS-ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur :

Le SYDED gère **8 réseaux**, avec 667 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente **816 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

L'équipe a été renforcée, avec un service aux usagers joignable 24H/24H.

Construction des réseaux de chaleur :

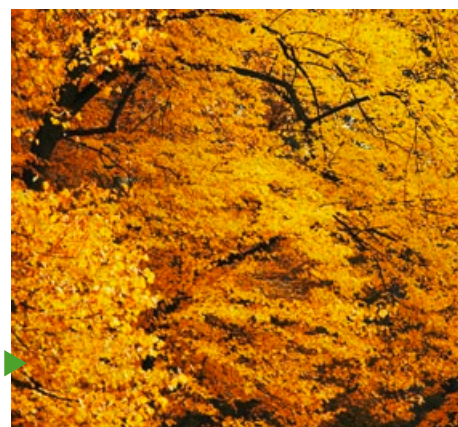
La réalisation du réseau de Livernon a été finalisée (800 000 €).

La 2^{ème} phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est entamée.

Le projet du réseau de Lacapelle-Marival est reporté, dans l'attente d'attribution de subventions.

Ressource bois :

Les résultats de l'étude sur la mobilisation de la ressource bois démontrent un potentiel départemental considérable, et ce, sans porter atteinte à la couverture forestière.



EAU POTABLE



Gestion opérationnelle :

Le SYDED a pris en charge l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc** et du **SIAEP Francoulès** : 521 343 m³ d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** a été enclenchée.

Des études ont été engagées pour la réalimentation de la commune de Caillac et le secteur de Martel.

Assistance technique :

Environ 40 missions de maîtrise d'œuvre ont été menées auprès de collectivités membres.

ASSAINISSEMENT

Suite à la délégation du Conseil général, le SYDED a mis en place un important déploiement des interventions dans ce domaine qui, jusqu'alors, se limitaient au traitement des boues d'épuration par compostage. Les adhésions au SYDED ont été massives, compte-tenu du morcellement des structures gestionnaires de l'assainissement collectif.

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées :

178 stations d'épuration ont été visitées.

Les interventions se sont élargies à l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) : 13 missions formalisées.

Assistance à l'assainissement non collectif :

Un état des lieux départemental des SPANC a été mené, avec une réflexion départementale sur l'harmonisation des services.

Traitement des boues de stations d'épuration :

3 185 tonnes de boues ont été compostées en 2011, avec deux nouvelles stations d'épuration concernées (Figeac et Souillac).

Des préparatifs ont été engagés en vue de la prise en charge au 1^{er} janvier 2012 du traitement des boues par tous modes.



EAUX NATURELLES



L'assistance à la gestion des eaux naturelles est une activité nouvelle en 2011, suite à la délégation du Conseil général.

Les services proposés par le SYDED, au travers du Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE), ont été assurés **dans la continuité des missions traditionnelles** (réseaux de suivi de la qualité des eaux, Infeau loisirs...) malgré l'impact du changement institutionnel.

Toutes les collectivités gestionnaires d'une baignade recensée (22 sites) ont adhéré au SYDED pour bénéficier de l'assistance technique qui a été mise en place (forte implication dans la mise en œuvre réglementaire des profils de baignade).

Activités "**DÉCHETS**"

VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996, afin de positionner le département du Lot en avant-poste dans le domaine de la valorisation des déchets et de la promotion du recyclage. La gestion des déchets comporte 2 volets : la collecte et le traitement. Sur le Lot, ces deux fonctions ont été dissociées et sont assurées par des structures distinctes :

- la collecte des déchets est gérée par les collectivités locales (syndicats, regroupements de communes...),
- le traitement des déchets est géré par le SYDED du Lot.

BILAN QUANTITATIF GLOBAL

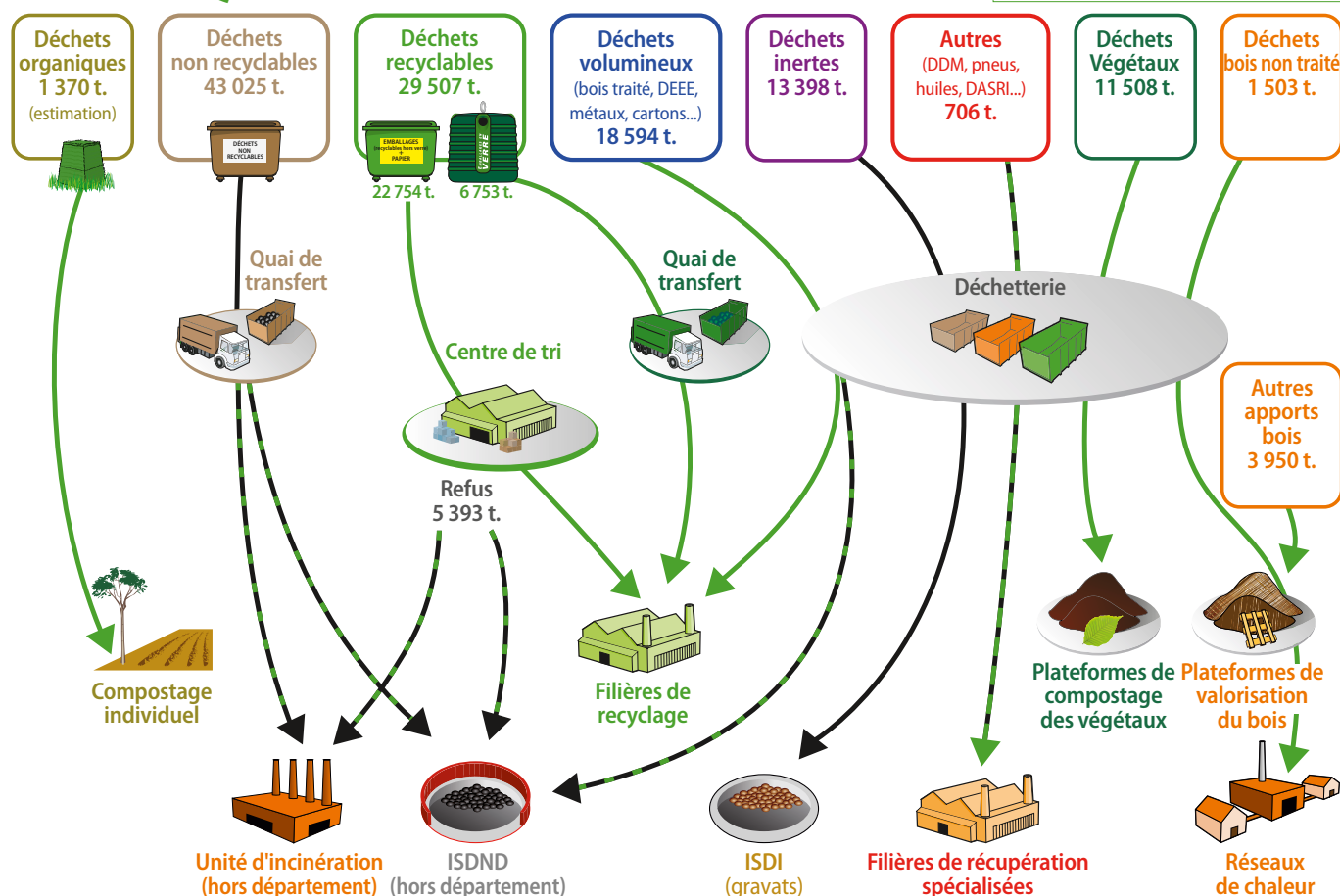
Quantité totale traitée : **118 241 tonnes** (117 413 t. en 2010)

- **110 418 tonnes** de déchets proviennent du territoire du SYDED (110 183 t. en 2010),
- **7 823 tonnes** de déchets proviennent de collectivités hors du département (7 230 t. en 2010).

DDM, DASRI, ISDND, ISDI :
voir lexique en dernière page

— Valorisation
— Valorisation partielle
— Pas de valorisation

■ SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

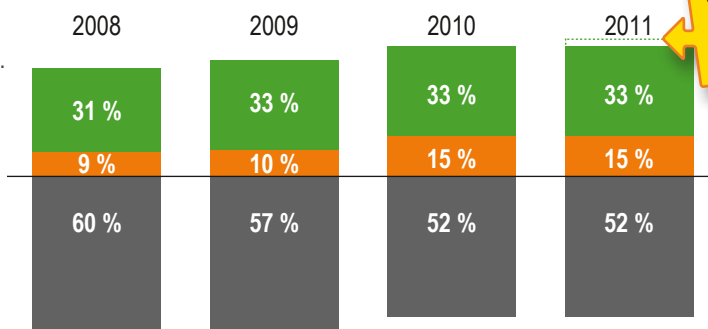


■ TAUX GLOBAL DE VALORISATION : 48 %

■ **Valorisation matière : 33 %**
Recyclage, filières de récupération, compostage...

■ **Valorisation énergétique : 15 %**
Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

■ **Non valorisés : 52 %**
Déchets enfouis non valorisés, mâchefers d'incinération.

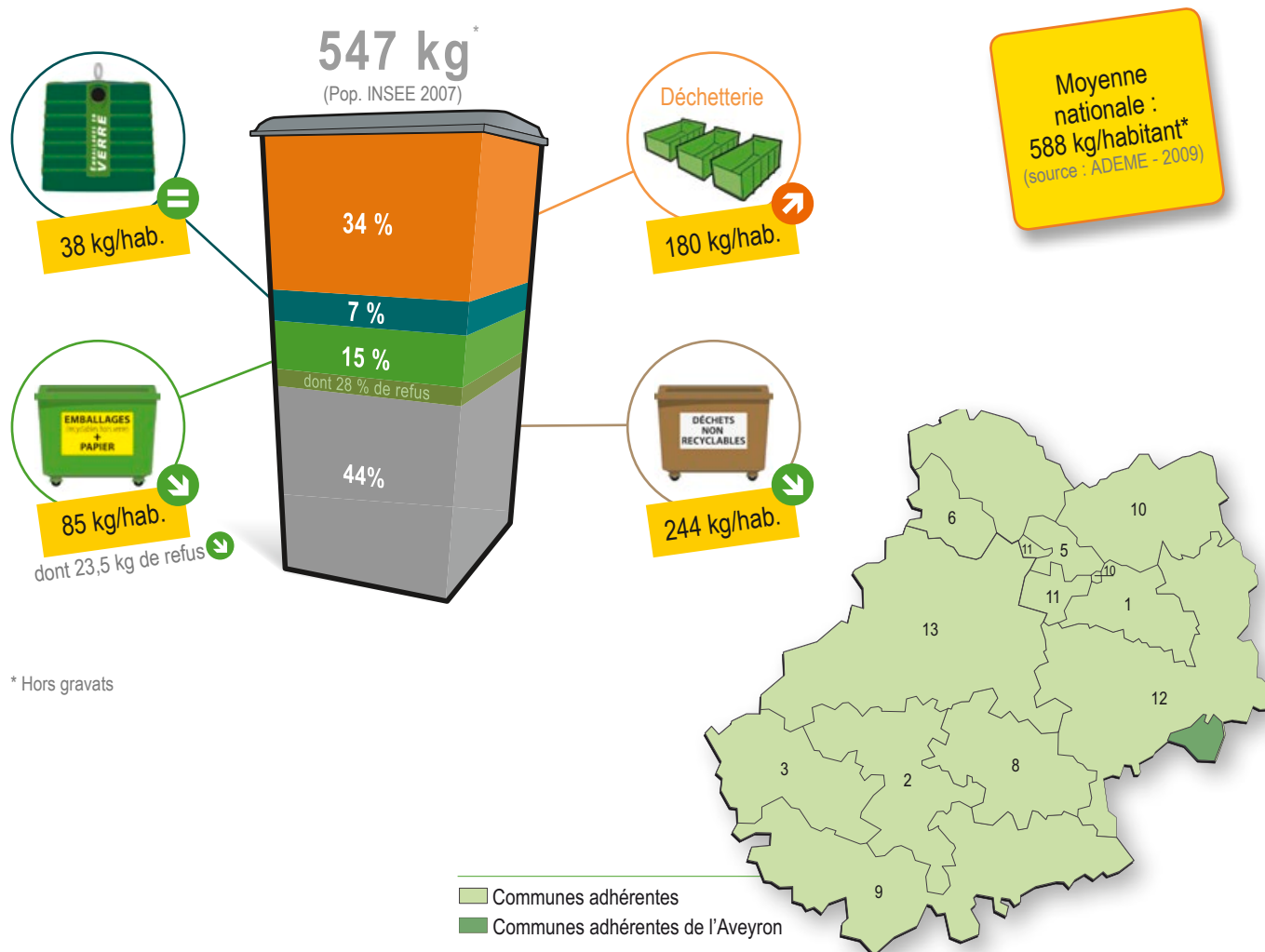


Objectif 2012
du Grenelle : **35%**
de valorisation
matière

BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

■ LA "POUBELLE LOTOISE" (KG/HAB.)

Pour 2011, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à **547 kg** par habitant*, comme l'année précédente. Mais l'augmentation des apports en déchetterie (4,5 kg/hab.) masque **une baisse notable de 4,5 kg par habitant sur les bacs de collecte, essentiellement sur le refus : des chiffres encourageants !**



■ QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Collectivités membres lotoises		Population municipale INSEE 2007	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables apportés	
1	C.C. Causse Ségala Limargue	6 553 hab.	1 344 t.	205,2 kg/hab.	481 t.	73,4 kg/hab.
2	C.C. du Grand Cahors	36 895 hab.	10 056 t.	272,6 kg/hab.	3 297 t.	89,4 kg/hab.
3	C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	15 406 hab.	3 757 t.	243,8 kg/hab.	1 401 t.	91,0 kg/hab.
4	C.C. du Pays de Martel	5 888 hab.	1 392 t.	236,5 kg/hab.	514 t.	87,4 kg/hab.
5	C.C. du Pays de Padirac	2 264 hab.	449 t.	198,1 kg/hab.	176 t.	77,9 kg/hab.
6	C.C. du Pays de Souillac	7 536 hab.	2 097 t.	278,3 kg/hab.	537 t.	71,3 kg/hab.
7	C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 737 hab.	1 114 t.	235,3 kg/hab.	344 t.	72,6 kg/hab.
8	C.C. Lot-Célé	4 498 hab.	1 100 t.	244,5 kg/hab.	411 t.	91,5 kg/hab.
9	SICTOM des Marches du Sud Quercy	15 045 hab.	3 441 t.	228,7 kg/hab.	1 463 t.	97,2 kg/hab.
10	SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	17 312 hab.	3 579 t.	206,7 kg/hab.	1 260 t.	72,8 kg/hab.
11	SM Bio-Alvignac-Gramat DM	4 472 hab.	1 313 t.	293,6 kg/hab.	412 t.	92,0 kg/hab.
12	SMIRTOM de la Région de Figeac	34 196 hab.	7 793 t.	227,9 kg/hab.	2 686 t.	78,5 kg/hab.
13	SYMICTOM du Pays de Gourdon	21 686 hab.	5 589 t.	257,7 kg/hab.	1 950 t.	89,9 kg/hab.
TOTAUX :		176 488 hab.	43 025 t.	244 kg/hab.	14 932 t.	85 kg/hab.

ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Bien avant les recommandations du Grenelle de l'environnement, le SYDED a su encourager la réduction des déchets à la source en offrant aux particuliers des autocollants "stop-pub" et des sacs cabas réutilisables et en proposant des kits de compostage domestique à 20 €.

■ LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE

Le **compostage domestique** et les autocollants "**stop-pub**" sont les actions phare de la réduction des déchets pratiquées dans le Lot depuis plusieurs années et de façon continue.

COMPOSTAGE : Plus de **1 500 composteurs** supplémentaires ont été acquis en 2011, élevant à plus de 14 000 le nombre total de composteurs distribués sur le territoire du SYDED depuis 2002 (18 % des foyers). Cet engouement a des **répercussions sur les quantités d'ordures ménagères résiduelles** collectées qui continuent de baisser : 243,5 kg/hab. en 2011 contre 247,5 en 2010.



Pour renforcer ce résultat, la démarche sera étendue en 2012 au **compostage collectif** en équipant les établissements disposant d'un service de restauration (collèges, EHPAD, écoles...) ainsi qu'en promouvant le compostage de quartier (habitat collectif, résidences...) ou encore sur d'autres espaces collectifs tels que les campings et les jardins partagés...

Le SYDED proposera un **kit de compostage collectif** comprenant du matériel adapté (composteurs en bois + matériel de stockage de la matière et de retournement) ainsi qu'un accompagnement par un conseiller spécialement formé pour aider à la mise en place du compostage sur le terrain.

Plus de 14 000
composteurs dans le Lot :
**1 300 t. en moins de
déchets de cuisine
dans les poubelles**
(40 kg/an/pers. - ADEME)



STOP-PUB : Depuis sa première diffusion sur le département en 2006 par le SYDED, l'utilisation de l'autocollant "**stop-pub**" a pris de l'ampleur. La proportion de boîtes aux lettres qui en sont équipées est passée de 1,60 % à 18,4 %, soit pratiquement 1 foyer sur 5 !

① Les autocollants "**stop-pub**" du SYDED sont gratuits. Ils sont mis à la disposition des usagers sur les 29 déchetteries du Lot.



16 000 "stop-pub" :
**552 t. de papier
en moins
dans les ordures
ménagères**
(15 kg/an/pers. - ADEME)

■ LES NOUVELLES ACTIONS

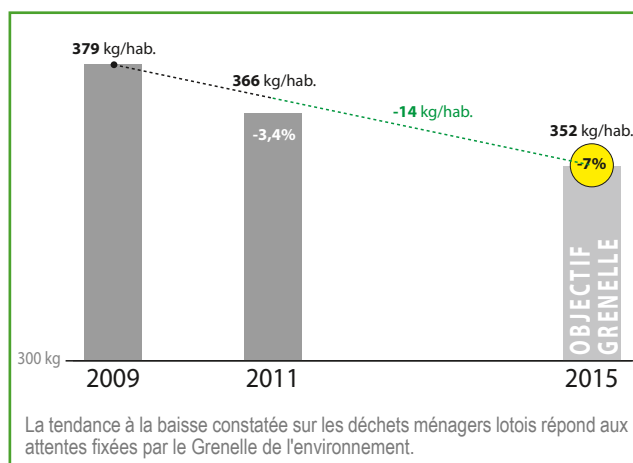
Afin de répondre aux ambitieux objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'environnement, une démarche globale pour la réduction des déchets a été engagée en partenariat avec l'ADEME, à l'échelle du territoire.

L'année 2011 a été consacrée à l'établissement d'un diagnostic du territoire et à l'évaluation du potentiel de réduction des déchets ménagers à l'échelle du SYDED.

Des études, menées en partenariat avec les acteurs locaux (Conseil général, associations, chambres consulaires, collectivités locales) ont permis, par le biais de groupes de travail, de développer une réflexion commune sur cette thématique et l'identification d'acteurs pouvant collaborer à cette démarche.

Ce travail a abouti à l'établissement d'un ensemble d'actions pour la prévention de la production de déchets, dont la poursuite et le renforcement des mesures engagées, et l'introduction de nouvelles actions en 2012.

L'objectif est de **réduire les déchets ménagers** (ordures résiduelles et déchets valorisables) de **14 kg par habitant** sur la période 2012-2015.



La philosophie du programme de réduction des déchets

Contrairement aux solutions "techniques" que peuvent apporter les industriels (réduction du poids des emballages...), les moyens à mettre en œuvre au niveau des usagers et des collectivités sont davantage d'ordre "**comportemental**". Pour qu'un résultat puisse être durable en matière de réduction des déchets, les changements doivent avant tout s'opérer sur la conscience et les habitudes de consommer de chacun.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

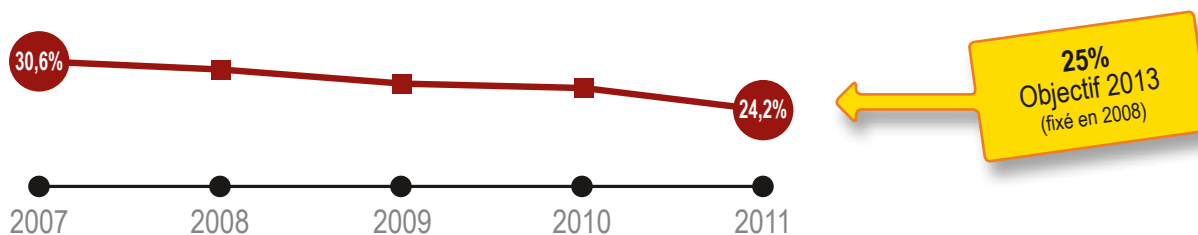


Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour mener cette démarche de terrain. Ce soutien porte en premier lieu sur une expertise de la qualité des collectes. Puis, le SYDED met en place, avec les collectivités, des actions techniques d'amélioration, ainsi qu'une campagne de communication adaptée auprès des usagers.

■ LES POINTS CLÉS EN 2011

Les démarches engagées se poursuivent auprès de 10 collectivités, soit un territoire couvrant près de **61 % de la population du département**.

Amélioration globale de la qualité des collectes sélectives :



L'objectif d'un taux de **refus entrant** (avant traitement en centre de tri) de 25 % en 2012 est d'ores et déjà atteint et dépassé en 2011. Les efforts doivent être maintenus pour poursuivre cette amélioration de la qualité du tri.

■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

Amélioration des collectes :

• Poursuite de l'optimisation de l'organisation entamée en 2007 :

- rationalisation des tournées (60 tournées recyclables analysées),
- meilleure organisation des emplacements (6 700 emplacements recensés),
- analyse de l'état du parc et de sa signalétique (près de 20 000 bacs répertoriés).

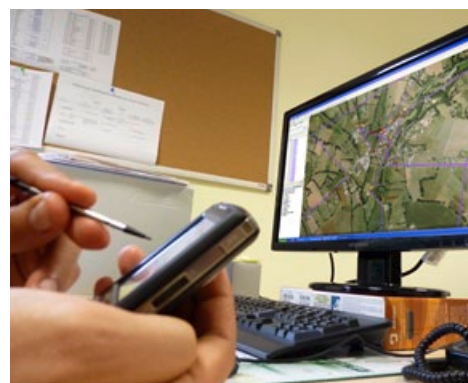
• **Renforcement de la qualité du service** : sensibilisation des agents, consignes quant à la collecte des bacs "pollués" (rubans adhésifs), harmonisation de l'état et du coloris des bacs, mise en place de panneaux, amélioration de l'aménagement et de l'entretien des emplacements, mise à jour de la signalétique...

Amélioration de la sensibilisation des habitants :

• **Communication de proximité** : en 2011, le nombre de foyers rencontrés a été triplé par rapport à 2010, soit près de 3 000 foyers rencontrés en porte à porte par les 3 ambassadeurs du tri du SYDED, aidés de saisonniers. Cette démarche permet de répondre de manière individuelle aux questions et aux doutes des particuliers en matière de tri des déchets.

• Développement du tri "hors domicile" :

- lors d'événements festifs (manifestations sportives, fêtes de villages...),
- dans les PME : près de 170 professionnels (dont environ 70 en 2011) vus depuis le lancement de la démarche sur le département,
- "au bureau" (administrations...),
- pour du personnel de lycées, équipes pédagogiques...



Amélioration du tri auprès d'établissements partenaires :

• **L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage** en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs...).

Des partenariats sont en cours avec le Centre Hospitalier de Cahors, l'ICM Camille Miret de Leyme, des EHPAD (Lacapelle-Marival, Bagnac, Assier, Souillac...), des collèges (Gramat...), la maison du département à St Céré, des campings...

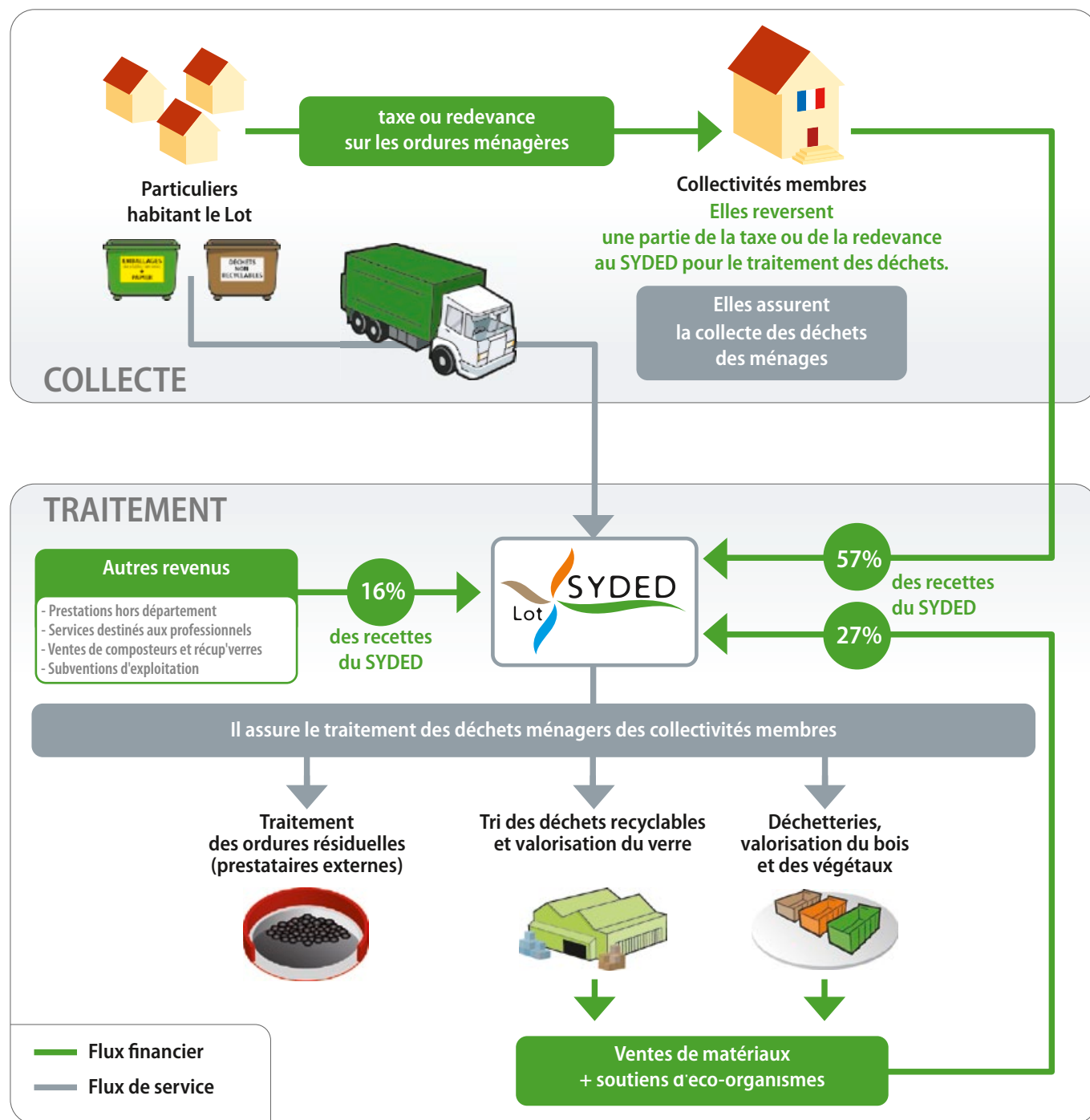
Le travail engagé devrait s'étendre à d'autres structures similaires en 2012.



MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie.

Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".

Délibérations du 14/01/2011 - Réf. 2011-CS1-004

TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

MODE DE COLLECTE

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) ► en porte à porte :

Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs individuels ou collectifs de couleur verte. Sur certains secteurs, des sacs transparents ou des caissettes sont mis à la disposition des habitants.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



Emballages en verre ► en apport volontaire :

Ces emballages sont déposés dans les 1 241 récup'verres répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 142 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)

Papiers et emballages (hors verre) : 22 754 tonnes

- 14 932 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED, soit 66 % des déchets réceptionnés.
- 7 822 tonnes proviennent de collectivités hors département, soit 33 % des déchets réceptionnés.

Emballages en verre : 6 753 tonnes

MODE DE TRAITEMENT

■ LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE) :

Les déchets sont triés par matériau dans les 3 centres de tri du SYDED, selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. Ils sont ensuite conditionnés et envoyés vers des unités de recyclage hors département.

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles (voir page 19).

■ LES EMBALLAGES EN VERRE :

Ils sont transportés à la Verrerie Ouvrière d'Albi à St-Juery (81) qui assure leur recyclage.



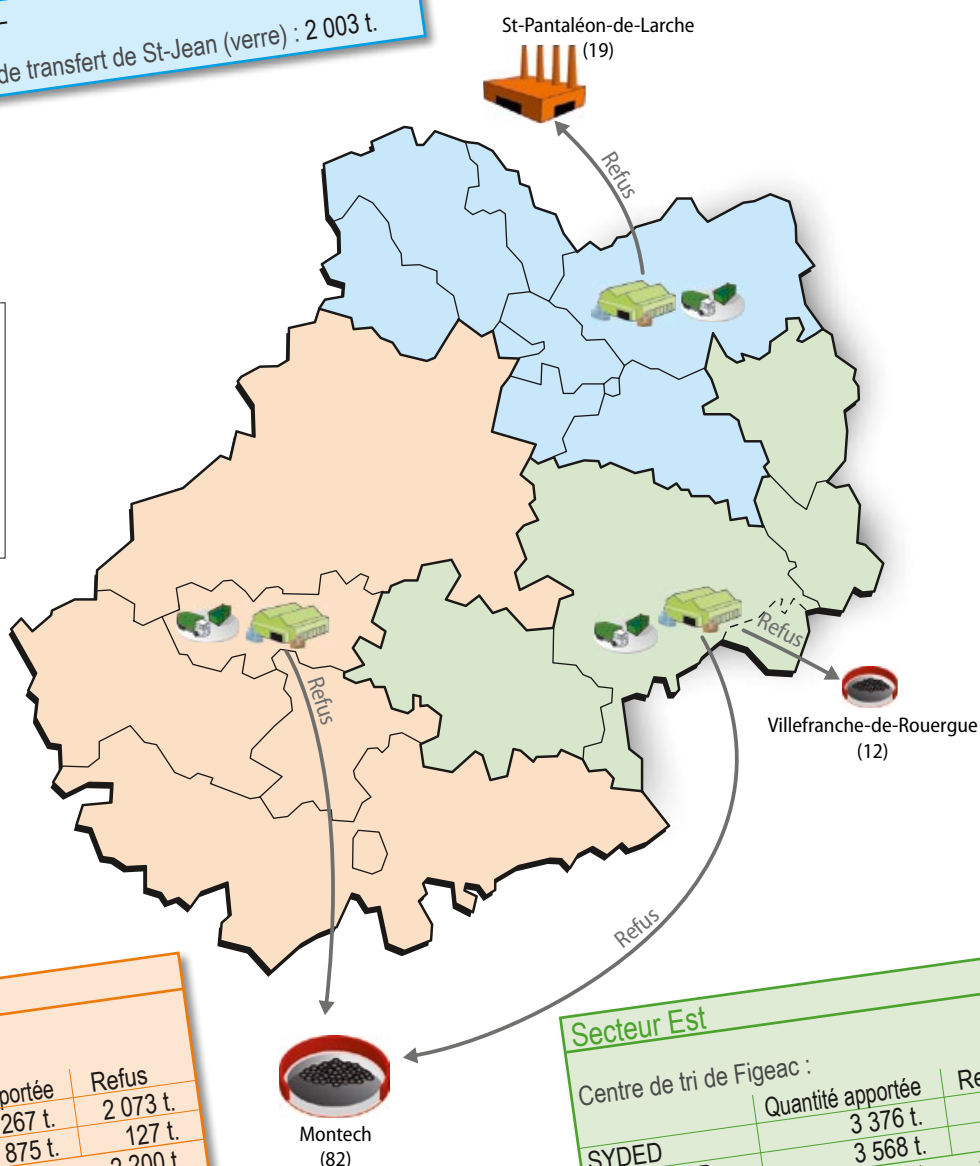
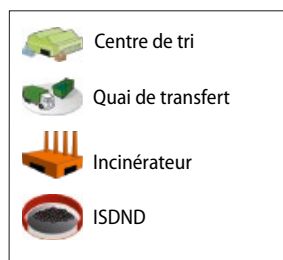
■ RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR :

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



Secteur Nord		
Centre de tri de St-Jean-Lagineste :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	4 289 t.	1 321 t.
hors SYDED	3 380 t.	497 t.
TOTAL	7 669 t.	1 818 t.
Quai de transfert de St-Jean (verre) : 2 003 t.		



Secteur Sud-ouest		
Centre de tri de Catus :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	7 267 t.	2 073 t.
hors SYDED	875 t.	127 t.
TOTAL	8 142 t.	2 200 t.
Quai de transfert de Catus (verre) : 3 322 t.		

Secteur Est		
Centre de tri de Figeac :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 376 t.	680 t.
hors SYDED	3 568 t.	695 t.
TOTAL	6 944 t.	1 375 t.
Quai de transfert de Figeac (verre) : 1 428 t.		

QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)



Papiers et emballages (hors verre) : 10 388 tonnes, soit ≈ 59 kg/hab./an
Refus : 4 074 tonnes, soit 28 % des quantités traitées.



Emballages en verre : 6 753 tonnes, soit ≈ 38 kg/hab./an

Déchets recyclés
Moyenne lotoise :
97 kg/habitant
Moyenne nationale :
64,5 kg/habitant*
(ADEME-SINOE, 2009)

* Moyenne des collectes sélectives (75 kg/hab.) diminuée du taux de refus national (23%) pour la part "papiers et emballages hors verre".

■ RÉPARTITION PAR MATÉRIAU :



La quantité globale de déchets recyclés reste stable par rapport à l'année précédente, mais les proportions ont légèrement évolué. Les usagers ont jeté **moins d'emballages en carton** (-10 %), **en plastique** (-7 %) et **en métal** (-3 %) mais **plus de papier** (6 %, soit pratiquement 2 kg de plus par personne sur l'année).

■ IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du Lot (moyenne) :



Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tornes de Eco-Emballages

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 29 100 tonnes de matières premières économisées
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 152 millions de litres d'eau économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 9 950 tonnes de CO₂ évitées
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



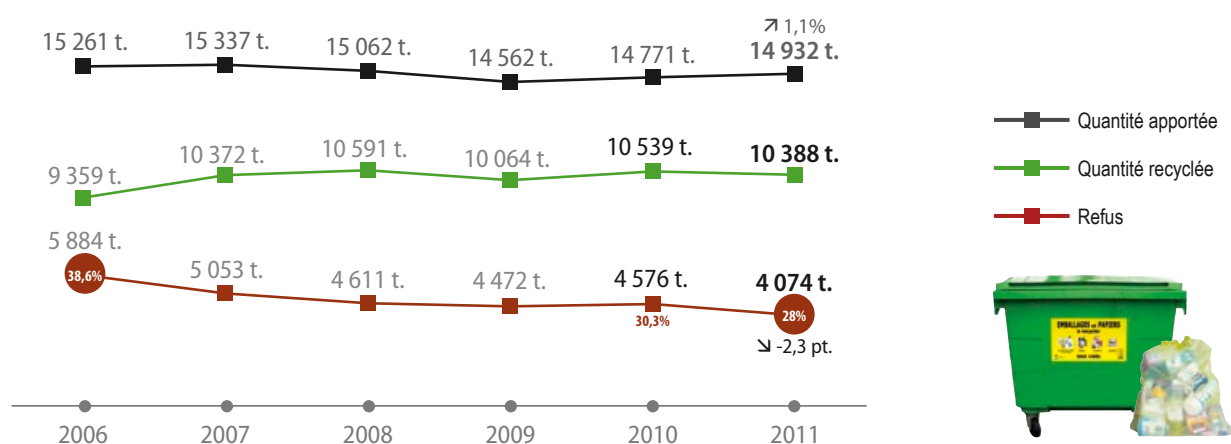
≈ 120 600 MWh économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

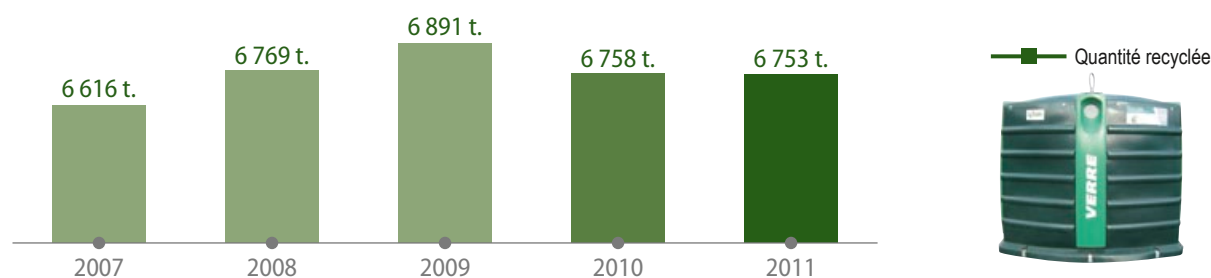
EVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

■ PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE) :



L'amélioration du tri perdue en 2011, avec une baisse du taux de refus (28%) de plus de 2 points par rapport à l'année précédente ; c'est aussi une diminution des erreurs de tri de plus d'un quart en 5 ans. L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le stock de fin d'année (470 t) lié à la fermeture temporaire du centre de tri de St-Jean-Lagineste pour travaux de rénovation.

■ EMBALLAGES EN VERRE :



Les apports en verre sont quasiment identiques à l'année précédente. Avec une moyenne de 38 kg par habitant, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri (moyenne nationale : 29 Kg/habitant - ADEME, 2007).

PROJETS

Expérimentation sur le tri des plastiques :

A compter de mars 2012 (jusqu'à fin 2013), en partenariat avec Eco-emballages, le SYDED met en place une expérimentation du tri et du recyclage de **tous les emballages plastiques** sur un échantillon de 80 % de la population (secteurs Nord et Sud – Ouest).

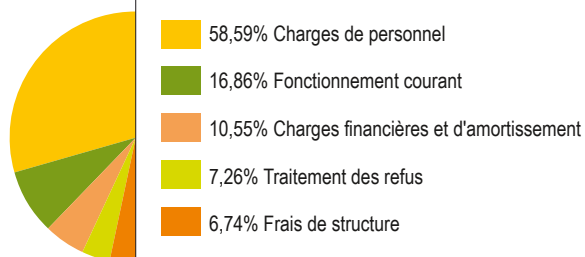
Tri des petits emballages métalliques :

Sur la zone du département desservie par le centre de tri de Catus, l'expérimentation du tri mécanique des « petits métaux » se poursuit en 2012 (capsules, couvercles, feuille d'aluminium froissée).

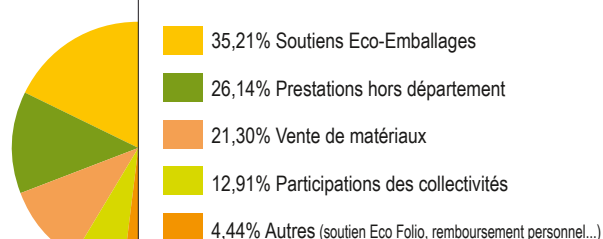


BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 5 677 198 €



RECETTES : 7 126 739 €



Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :
Délibérations du 14/01/2011 - Réf. 2011-CS1-004

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**⁽¹⁾ lié à l'aspect qualitatif et la **performance**⁽²⁾ liée à l'aspect quantitatif.

1. Le taux de refus entrant (%) retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La performance (kg/habitant/an) est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Moyenne : 24% soit 65 € HT

Tarif principal :

Taux de refus	R < 16,5%	16,5% = R < 21,5%	21,5% = R < 26,5%	26,5% = R < 31,5%	R = 31,5%
Tarif HT (tonne entrante)	49,60 €	59,80 €	65,00 €	80,20 €	94,50 €

Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 52 Kg/hab. DGF, soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	R = 57	57 > R = 54,5	54,5 > R = 49,5	49,5 > R = 47	R < 47
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 15 €	- 5 €	0 €	+ 12 €	+ 25 €



TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

MODE DE COLLECTE



Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

→ **Collecte en porte à porte**

Les déchets sont déposés en sac dans des bacs individuels ou collectifs marron ou gris. La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants :

→ **Apports en déchetterie**

Refus :

→ **Erreurs de tri collectées en bacs verts**

QUANTITÉS TRAITÉES

Total déchets non valorisables (SYDED + hors département) : 59 692 tonnes (61 031 tonnes en 2010)

On constate une baisse encourageante de plus de 2% sur la quantité de déchets non valorisables, essentiellement due à moins de refus et moins d'ordures ménagères résiduelles.

■ RÉPARTITION DES QUANTITÉS :

	2010	2011
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	43 702 t.	43 025 t.
Refus de tri (Lot + Hors département)	6 142 t.	5 393 t.
Encombrants (particuliers + professionnels)	11 187 t.	11 274 t.
TOTAL :	61 031 t.	59 692 t.

Moyenne lotoise :
244 kg/habitant
(Pop. INSEE 2007)
Moyenne nationale :
299 Kg/habitant
(ADEME - 2009)

MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

■ LES SITES DE TRAITEMENT

Le SYDED ne gère plus d'ISDND depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département.

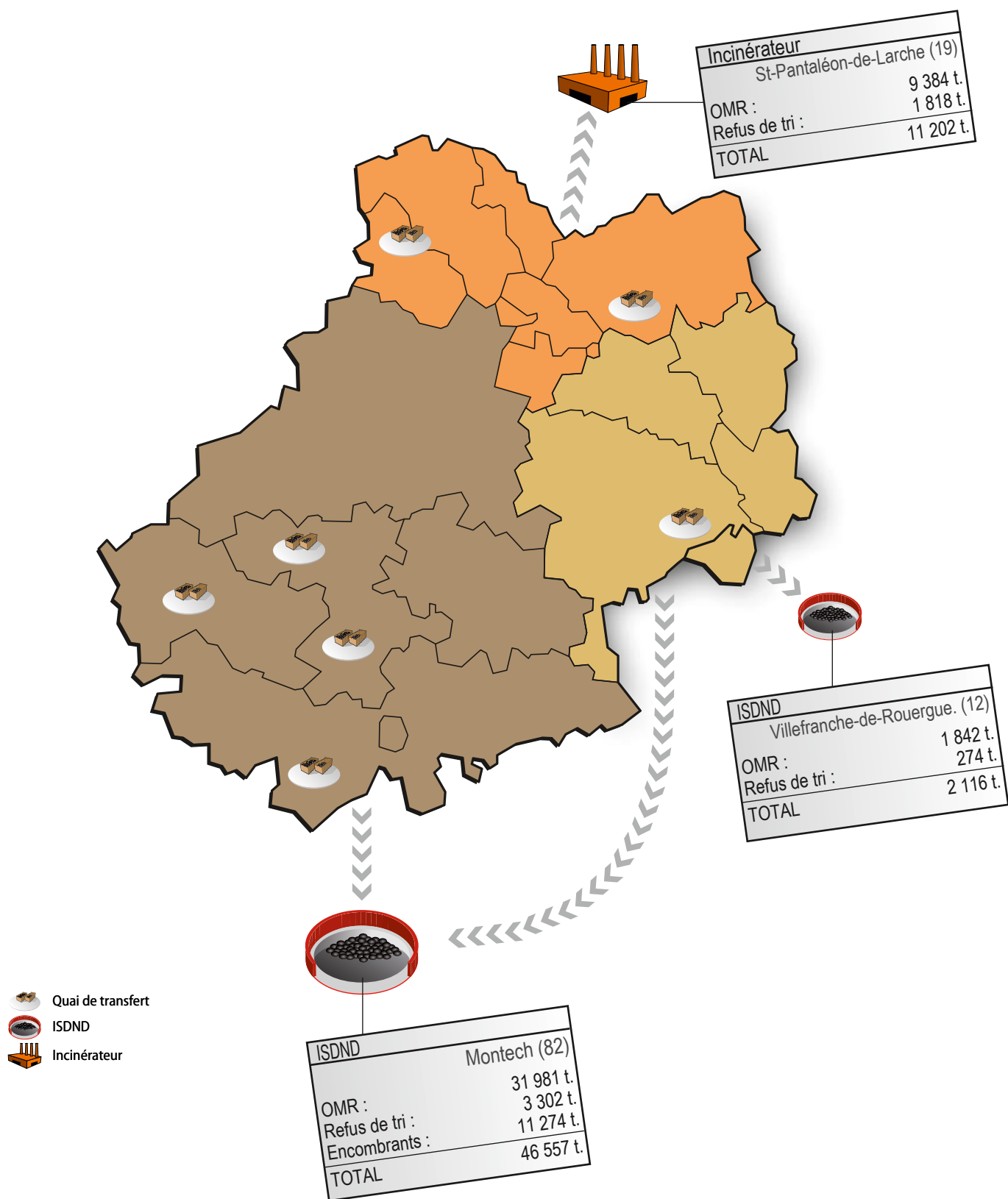
7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire géré par le SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement situés en dehors du département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) → **77,8 %**,
- l'incinérateur du SYTTOM19 à St Pantaléon-de-Larche (19) → **18,7 %**,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) → **3,5 %**.



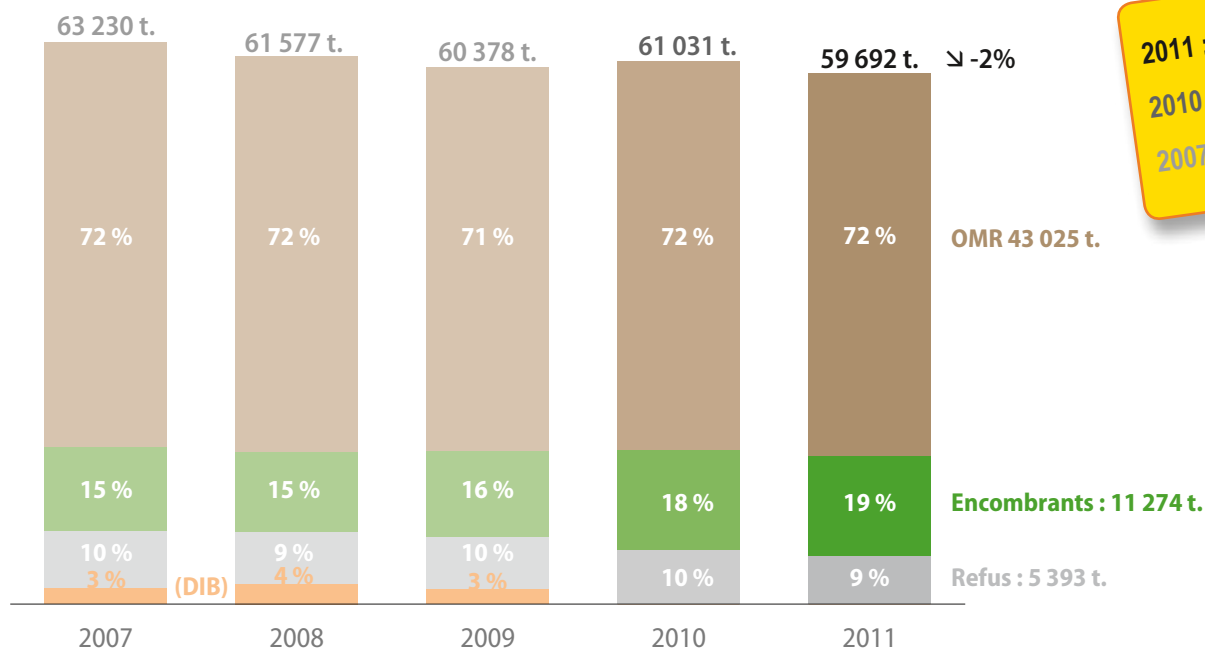
© DRIMM

■ RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT :



N.B. : Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, différences de poids sur les pesées dues au carburant des camions...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

EVOLUTION DES QUANTITÉS



La part de déchets vouée au stockage ou à l'incinération diminue d'un peu plus de 2% par rapport à l'an passé. Ce chiffre est loin d'être négligeable, cela correspond à 8 kg de moins par habitant.

Suite à la fermeture du CET de Dégagnac, les déchets industriels banals (DIB) des professionnels ne sont plus repris par le SYDED.

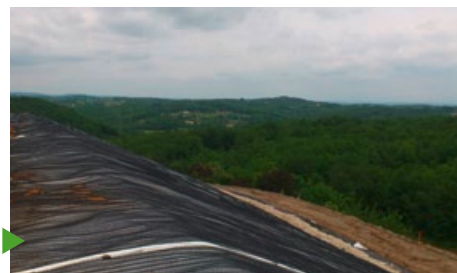
PROJETS

Etude MODECOM :

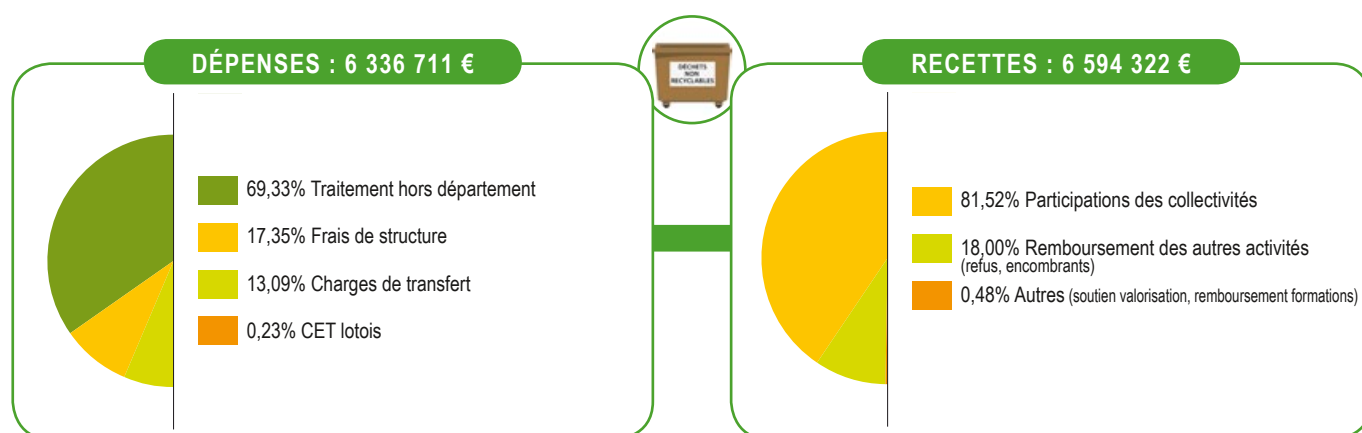
Le lancement d'une campagne de caractérisations des ordures ménagères résiduelles est prévue pour 2012 afin de déterminer leur composition et ainsi définir les organisations ou techniques à mettre en place pour améliorer leur gestion dans un objectif de valorisation maximale.

Réhabilitation du CET de Dégagnac :

Suite à sa fermeture définitive, des travaux de réhabilitation lancés en 2012 permettront un remodelage paysager du site ainsi qu'un suivi et un traitement des écoulements de lixiviats.



BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 125 € HT/tonne
Délibérations du 14/01/2011 - Réf. 2011-CS1-004

DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

DÉCHETTERIES

■ MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries réparties sur le Lot. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

Population desservie (DGF 2009) :

201 415 habitants lotois + 3 455 habitants hors Lot.

Pour mémoire, l'ouverture de la déchetterie du canton de Livernon, en août 2009, a marqué la finalisation du réseau départemental.

Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant le Lot, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



Moyenne 2011
3 passages
par foyer

■ QUANTITÉS TRAITÉES

45 709 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries.

■ FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

277 006 passages ont été enregistrés.

MOINS DE 5 000 PASSAGES	
Sousceyrac	2 568
Castelnau-Montratier	2 749
St-Gery	3 088
Lauzes	3 196
Montcuq	3 318
Salviac	3 683
Latronquiere	3 946
St-Germain-Du-Bel-Air	4 836
Catus	4 841

ENTRE 5 000 ET 10 000 PASSAGES	
Cazals	5 572
Payrac	6 168
Livernon	6 242
Labastide-Murat	6 450
Martel	6 633
Bagnac	6 744
Lalbenque	7 001
Limogne	7 881
Lacapelle-Marival	8 757
Cajarc	9 144
Vayrac	9 215
Luzech	9 314

PLUS DE 10 000 PASSAGES	
Capdenac-Gare	13 925
Gramat	16 161
Puy-L'Eveque	16 322
Gourdon	18 248
Souillac	20 178
Glanes	20 699
Cahors	24 878
Figeac	25 249

La fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter : les Lotois ont de plus en plus le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.

Pour mémoire, en 2010, **une enquête de satisfaction** a été menée sur les déchetteries auprès de 190 personnes. Les questions portaient essentiellement sur l'aménagement de la déchetterie, la qualité du service ainsi que la disponibilité et l'accompagnement du gardien. Le bilan est très positif :

- 70 % des usagers interrogés sont très satisfaits,
- 29 % sont satisfaits,
- 1 % seulement se sont déclarés insatisfaits.

■ TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

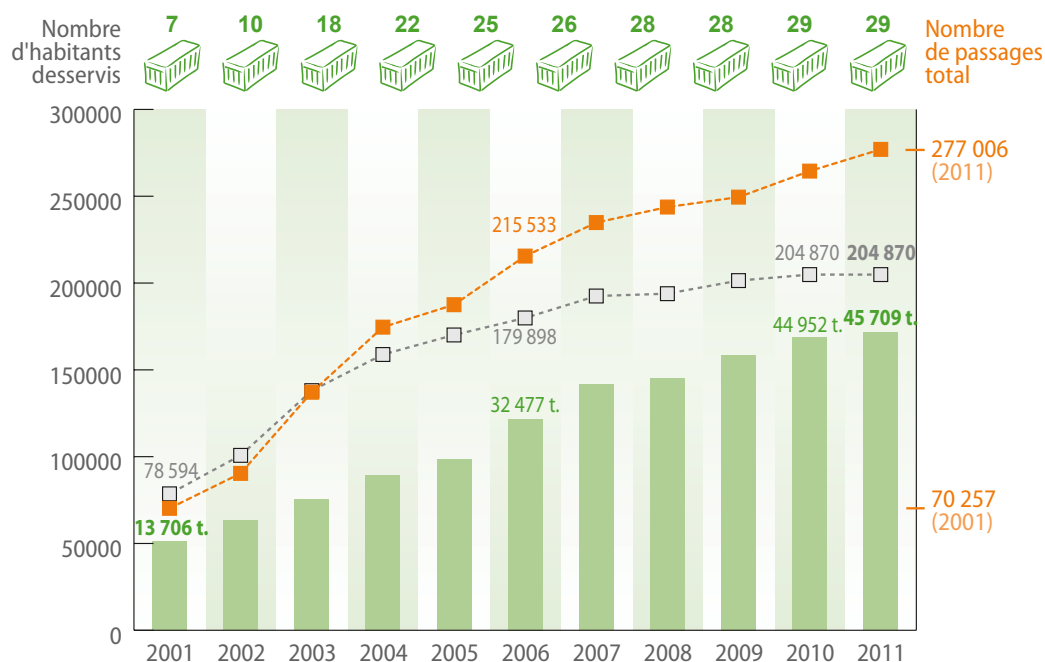


Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux et les bois non traités sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage adaptées à leur nature (ISDI, ISDND).

Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois traité	1 898,3 t	Valorisation matière	Prévost Environnement
Cartons	852,6 t	Valorisation matière (cartonnerie)	
Métaux	2 493,5 t	Valorisation matière	
DEEE	1 800,8 t	Valorisation matière	Eco-Système
Encombrants	11 274,0 t	Stockage - ISDND	Séché Environnement / DRIMM
Textiles	274,5 t	Valorisation matière	Le Relais
Huiles de vidanges	86,8 t	Valorisation matière	SHRRU
DDM	288,4 t	Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	285,0 t	Valorisation matière	PAPREC
DASRI	3,4 t	Valorisation énergétique	C.D.M.
Batteries	13,8 t	Valorisation matière	PAPREC
Piles	22,7 t	Valorisation matière	Corepile
Cartouches d'encre	0,6 t	Valorisation matière	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	5,3 t	Valorisation matière	Recylum
Végétaux	11 508,3 t	Valorisation biologique (compostage)	SYDED (en régie)
Bois non traité (palettes / cagettes)	1 503,0 t	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats*	13 398,0 t	Stockage - ISDI	
TOTAL :		45 709 t	

* Quantité estimée

■ EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES



- Moyenne -
165 kg
par passage !



Déchetteries



Habitants



Fréquentation



Quantités

COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

■ QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

11 508 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (2,3 % de plus par rapport à 2010).

Plateforme de Catus : 4 747 t.

Plateforme de Figeac : 3 064 t.

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 3 697 t.

■ QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

3 563 tonnes de compost ont été produites.

■ UTILISATION DU COMPOST

2 962 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, livrées sur la plupart des déchetteries.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.

Les analyses réalisées en 2011 ont toutes été conformes à la norme NF U 44-051:2006.



VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

■ QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

5 453 tonnes de bois ont été pris en charge au total (5 210 tonnes en 2010) :

- **1 503 tonnes de palettes/cagettes** ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes,
- **2 984 tonnes de plaquettes forestières** d'élague issues principalement des chantiers d'élague du Conseil général,
- **966 tonnes d'écorces forestières** provenant de scieries.



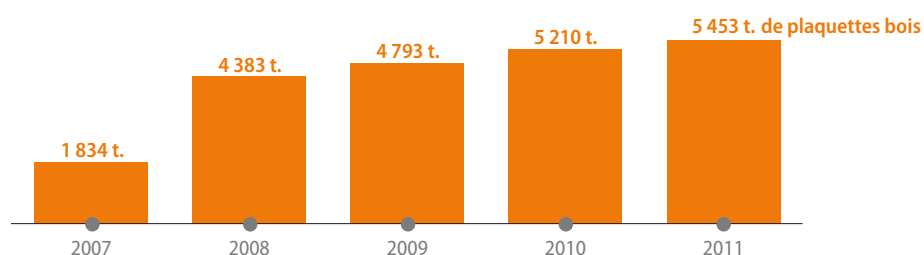
■ UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (8 en fonctionnement en 2011).

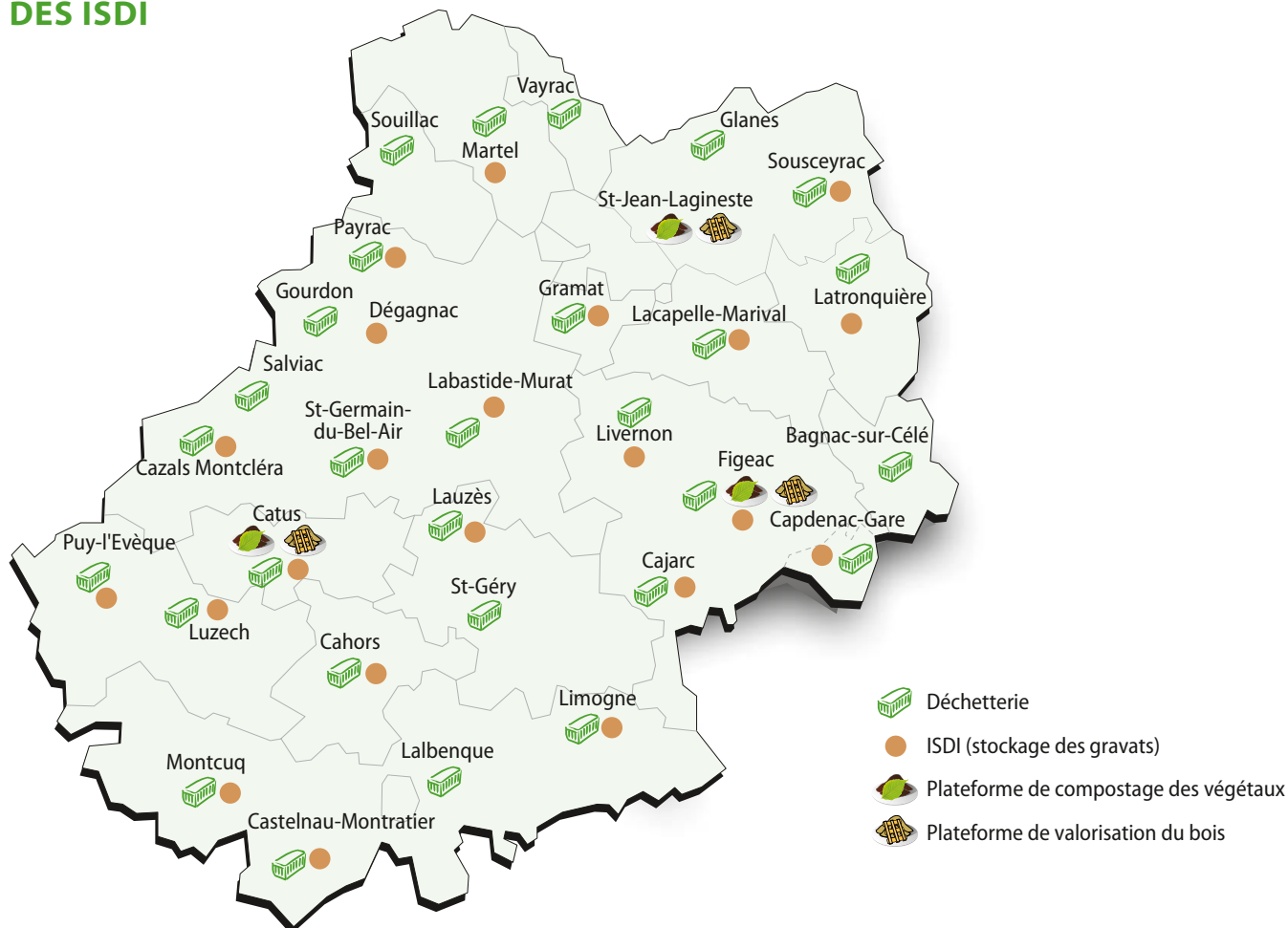
Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel et Maison du département, commune de Nuzéjols, ateliers municipaux de Cahors).



■ ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES



■ LOCALISATION DES DÉCHETTERIES, DES PLATEFORMES DE VALORISATION ET DES ISDI



PROJETS

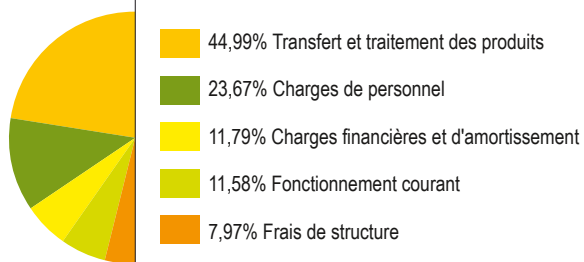
Pour 2012, la **construction de deux nouvelles déchetteries** est prévue, à Cahors (650 000 €) et Gourdon (400 000 €), en remplacement de celles actuellement en place et désormais inadéquates par rapport aux quantités de déchets et au nombre de passages enregistrés.

Un **plan d'optimisation des 27 autres déchetteries** a aussi été mis en place. L'investissement est de 1 500 000 €, subventionné à hauteur 500 000 € par l'ADEME pour remise en état, adaptation aux nouvelles filières de valorisation et optimisation fonctionnelle des déchetteries.

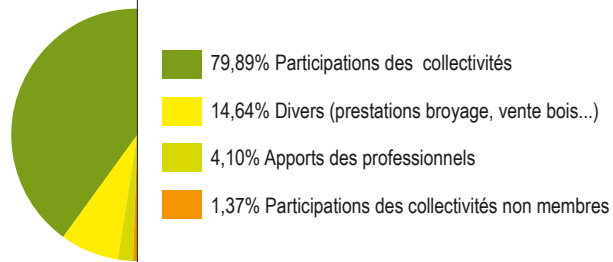


BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 4 139 185 €



RECETTES : 4 160 022 €



Tarif appliqué aux collectivités membres : 16,50 € HT/hab. (pop. DGF 2009)
Délibérations du 14/01/2011 - Réf. 2011-CS1-004

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Les animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, à la demande des enseignants.

Le partenariat avec l'Inspection académique du Lot

Les outils de sensibilisation à l'environnement utilisés en classe sont le fruit d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

→ 46 classes ont bénéficié des interventions du SYDED
- soit, plus de 1 000 enfants rencontrés

Les visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. Le soutien financier apporté par la prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenu.

→ 61 visites - soit, un peu plus de 2 000 visiteurs

Soutien de la démarche "Éco-école"

Éco-école est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable. Le SYDED conseille et accompagne les établissements qui le sollicitent dans ce cadre.

→ Le Lycée Clément Marot de Cahors, l'école élémentaire de St-Denis-Catus



POUR LE GRAND PUBLIC

Le journal d'information SYnergies (87 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire 2 fois par an. Les thématiques traitées en 2011 dans le "dossier spécial" ont été :

- **Amélioration de la collecte sélective :**

les communes et le SYDED se mobilisent (janvier).

- *Le centre de tri de St-Jean-Lagineste : beaucoup plus qu'une simple rénovation* (juillet).

- **Semaine Européenne du Développement Durable**, Gourdon, 2 et 6 avril.
- **City Raid**, Cahors, 20 avril
- **Stand DEEE**, Cahors et Figeac, 21 mai
- **Stand foire éco-bio** (asso. Terra Salva), Cazillac, 25 juin
- **Stand Célé't** (Big Jump), Figeac, du 8 au 10 juillet
- **Festival Ecaussystème**, Gignac, 5 et 6 août
- **Foire exposition**, Cahors, du 22 au 26 septembre.
- **Fête de la science**, Souillac, du 12 au 15 octobre
- **Semaine de la Réduction des Déchets**, Cahors, du 21 au 24 novembre

Animations "tri et réduction des déchets" hors domicile



Souhaitant étendre la sensibilisation "éco-citoyenne" du public, au-delà du cadre domestique, le SYDED s'est positionné comme partenaire de plusieurs manifestations culturelles, sportives ou commerciales, notamment pendant la période estivale :

De nouveaux cabas

En janvier 2005, pour restreindre l'usage des sacs plastiques jetables, le SYDED avait envoyé des cabas dans tous les foyers lotois. Les années suivantes, ils étaient proposés gratuitement sur des stands tenus par le SYDED et lors de manifestations engagées pour le tri et la réduction des déchets. Le stock a été renouvelé en 2011. Ce fut l'occasion d'actualiser son message et son design, en les mettant en accord avec ceux utilisés pour les bennes des camions de collecte (réalisés en 2010).



Projet 2012 - Année mondiale de l'eau

Pour marquer l'année mondiale de l'eau, un dossier spécial sur la gestion de l'eau potable dans le Lot sera traité dans le SYnergies n° 8. Des animations et des supports pédagogiques pour le jeune public doivent être développés sur la thématique de l'eau (gestion des ressources, utilisation au quotidien de l'eau potable, traitement des eaux usées...).

PRÉVENTION DES RISQUES

En gérant des activités industrielles, le SYDED exploite des équipements qui peuvent générer des risques, tant sur le plan de la santé-sécurité (accidents de travail, maladies professionnelles...), que sur le plan environnemental (impacts et rejets liés à l'exploitation).

C'est pourquoi, le service Qualité-Sécurité-Environnement (service support transversal à toutes les compétences/activités) se charge de mettre en place des moyens de maîtrise de ces risques à partir des analyses des situations de travail, des indicateurs de suivi, des besoins d'exploitation, de la réglementation...

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

Pour prévenir les risques d'accidents, plusieurs outils ont été utilisés :

- **Le DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), mis à jour annuellement, permet d'identifier les risques professionnels et de définir les actions préventives. A fin 2011, environ 60 % des actions ont été menées, avec une priorité sur l'activité "centre de tri" qui génère 62 % des accidents du travail.

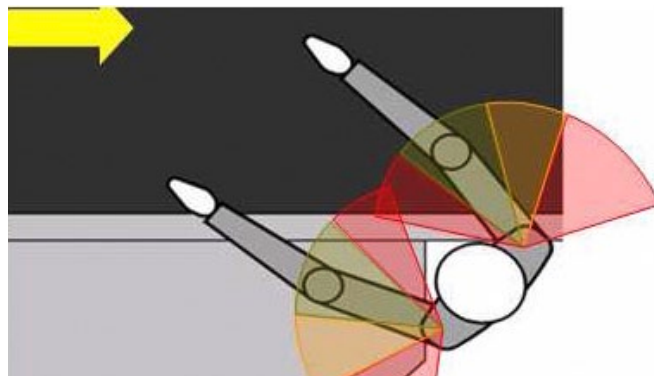
- **L'étude sur les postes seniors** : un accord d'entreprise a été signé en faveur de l'emploi des seniors (salariés de plus de 50 ans) afin, entre autre, d'améliorer les conditions de travail et de permettre un meilleur maintien dans l'emploi. Pour cela, des analyses de postes ont été effectuées afin d'identifier les sources de contraintes liées au rythme, à la posture et à l'environnement de travail. Suite à ces analyses, des actions d'amélioration ont été définies. A fin 2011, environ 65 % des actions ont été menées. Elles concernent en priorité la mise en place des équipements de protection collectifs (confort des engins par exemple).

- **La communication** : *flash sécurité, affiche sécurité, info accident, mémo* (etc.) sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et accidents.

Une nouvelle fiche prévention a par exemple été diffusée pour rappeler les consignes et les règles de sécurité à suivre lors des déplacements dans les escaliers.

- **Les actions de formation** ont été suivies en vue de compléter les connaissances des agents sur leur métier et les risques inhérents : secourisme, habilitations électriques, risques routiers...

Au total : 578 heures de formation pour 71 salariés.



- **L'ergonomie** : Comme dans la plupart des métiers dits de "travail à la chaîne", les cadences et la répétitivité des gestes pour les agents de tri peuvent entraîner, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Suite à un état des lieux mené par le SYDED sur ses trois centres de tri, une démarche interne a été engagée. C'est pourquoi, dès le lancement du projet d'optimisation du site de St-Jean-Lagineste, le SYDED a pris la décision innovante d'y intégrer un volet « ergonomie », entièrement dédié à la **prévention des risques professionnels** et à l'**amélioration des conditions de travail**.

Pour améliorer les conditions de travail, d'autres facteurs ont également été pris en compte : aspiration des poussières, traitement des odeurs, isolation phonique, maintien d'une ambiance thermique stable, éclairage à dominante naturelle...

ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

Dans la continuité du programme environnemental élaboré en 2009, de nombreuses actions ont été menées :

- Réalisation de **contrôles** sur les **rejets atmosphériques** des réseaux de chaleur.

- Mise en place d'un suivi et d'un **entretien de tous les séparateurs à hydrocarbures** pour retenir et éliminer conformément à la réglementation les écoulements issus des eaux pluviales de ruissellement.

- Mise en place d'un **suivi post-exploitation du CET de Figeac** conformément à la réglementation relayée par la DREAL (contrôles des eaux de ruissellement, des eaux souterraines, du biogaz, de la topographie du dôme, garanties financières,...).

- **Mise à jour des situations administratives** pour les concilier avec les évolutions des équipements du SYDED (hangar de stockage de broyats de bois de Figeac, suppression de l'activité de transit d'ordures ménagères à Glanes, projet "unité boues" à Catus).

D'autre part, la DREAL a poursuivi les inspections des installations du SYDED en contrôlant la base de valorisation de Figeac (y compris le CET), celle de Saint-Jean-Lagineste, et les installations de Souillac et de Glanes. Il n'y a eu aucun écart donnant lieu à une mise-en-demeure. Les observations sont intégrées dans le plan d'actions environnementales et font l'objet d'un suivi dont l'état d'avancement est communiqué à la DREAL.

L'année 2010 avait été marquée par 3 incidents nécessitant les secours extérieurs. **En 2011**, il n'y a pas eu de tels incidents et donc **aucun effet néfaste sur l'environnement ou le voisinage**.

Dans le domaine de la prévention des impacts sur l'environnement, **l'année 2012** sera marquée par la **réhabilitation du CET de Dégagnac** et le suivi de ses impacts environnementaux.



LEXIQUE

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tel qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : lieu de stockage des déchets

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets dangereux des ménages (DDM) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier. Ils sont aussi nommés déchets diffus spéciaux (DDS).

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

ISDI : installation de stockage des déchets inertes (CET de classe 3).

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux (CET de classe 2).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

Plateforme de valorisation : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets ? appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30

